



ÉTIQUETTE
D'IDENTIFICATION



À compléter par le candidat

Rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

~~Concours externe - interne - professionnel~~ ou examen professionnel (1)

1) Rayer les mentions inutiles

Pour l'emploi de : CONTRÔLEUR C.T.A.I.

Épreuve n° : 1

Matière : QUESTION CARACTÈRE ECO/FINANCIER 101

Date : 07 03 2022

Nombre d'intercalaires supplémentaires : 0

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabâtable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation du crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

NOTE / 20
18,50

Question 1/

La pollution numérique, que l'on peut définir comme la somme des coûts énergétiques et écologiques de notre utilisation des produits numériques, est aujourd'hui devenue un des enjeux majeurs de notre lutte contre le réchauffement climatique et de notre transition énergétique.

Après avoir fait l'inventaire de la situation actuelle et de son évolution future, nous verrons quels sont les différents leviers dont nous disposons pour limiter l'empreinte environnementale du numérique, notamment au travers d'une plus grande sobriété de son utilisation et d'une meilleure gestion des équipements numériques.

L'état des lieux est sans appel: selon l'étude "Empreinte environnementale du numérique mondial" publiée en septembre 2019 sur le site GreenIT.fr, sur la période entre 2010 et 2025, le nombre d'utilisateurs du numérique devrait augmenter de près de 200%, s'accompagnant mécaniquement d'une multiplication d'un facteur deux voire trois de l'empreinte environnementale du numérique.

Même en pondérant en prenant en compte l'évaluation
 tant secteurs confondus de l'impact environnemental
 de l'activité humaine, le secteur du numérique est
 l'un de ceux dont l'impact a le plus augmenté :
 entre 90% et 150% suivant l'indicateur, toujours
 entre 2010 et 2025.

Heureusement, cette même étude, ainsi qu'un
 article intitulé "la face cachée du numérique" publié
 en novembre 2019 sur ademe.fr, nous proposent des
 pistes pour limiter voire inverser la tendance à l'aug-
 mentation de la pollution numérique.

Premier levier efficace : la pédagogie envers les
 utilisateurs afin qu'ils utilisent les produits du
 numérique de façon plus sobre : mutualiser les
 équipements lorsque c'est possible, s'équiper au
 plus près de ses besoins, privilégier le réemploi,
 adapter des gestes malins comme éteindre sa box
 internet lorsqu'elle n'est pas utilisée, s'informer
 sur le coût du stockage d'un e-mail ou d'une
 requête web. Autant de petits gestes qui s'addi-
 tionnent et se multiplient à mesure que les
 utilisateurs se les approprient.

Second levier : favoriser une chaîne de con-
 ception, de production et d'utilisation qui
 intègre l'enjeu environnemental. Malheureusement,
 lorsque l'on parle du numérique, les enjeux
 économiques et écologiques sont rarement
 alignés. Une meilleure réparabilité, durée de
 vie, compatibilité avec d'autres produits ou bien
 recyclabilité d'un produit sont autant d'excellentes
 mesures permettant de limiter son impact écologique
 mais qui entraînent toutes un sur-coût, du
 moins à court terme. ^{économique}

Pour conclure, l'impact environnemental du

numérique est aujourd'hui connue, mesurée et incantable. La mise en place de mesures visant à le limiter est inévitable si nous souhaitons le garder sous contrôle; à défaut de quoi, le numérique pourrait devenir une ressource non renouvelable, au même titre que le pétrole !

Question 2 /

Le 26 juin 2020, le Sénat a remis un rapport intitulé "Pour une transition numérique écologique" dans lequel, après avoir fait le constat de la situation actuelle en France ainsi que de son évolution, il propose une série de mesures articulées autour de trois leviers: l'information et la formation des utilisateurs, la loi et enfin l'incitation fiscale.

Du côté pédagogique, le Sénat propose plusieurs mesures fortes: une campagne de sensibilisation sur les gestes numériques éco-responsables, le lancement d'une application mobile informant sur le coût carbone des terminaux ainsi qu'une base de données pour calculer la pollution numérique, intégrer la sobriété numérique dans le programme scolaire, aider les collectivités à évaluer les projets smart et, pour finir, accompagner les administrations dans leur transition vers des sites internet et des services numériques écoresponsables.

Le volet législatif permettra de mettre l'enjeu environnemental au cœur de l'activité des entreprises du numérique. Il se compose comme suit: renforcement des sanctions punissant l'obsolescence programmée et de la lutte contre l'obsolescence logi-

cielle, intégrer la donnée comme ressource nécessitant une gestion durable dans la loi, interdire les parfaits mobiles avec données illimitées aussi qu'astéroides. les permis de streaming à modérer la quantité de bande passante utilisée, obligation pour les administrations et les grands groupes d'écoconcevoir leur site, et enfin l'interdiction de certaines pratiques dites de stratégies cognitives et obligation de les dévancer.

Enfin, les incitations fiscales suivantes viennent compléter le rapport du Sénat: création d'un crédit d'impôt pour les TPE/PME qui réalisent des mesures d'impact environnemental du numérique, création d'une taxe carbone européenne sur les terminaux, réduction de la TVA sur la réparation durable et l'achat d'objets électroniques reconditionnés, conditionnement des aides à la numérisation des entreprises à une ambition environnementale, création d'une taxe pour les plus gros émetteurs de données.

Au total, le Sénat propose un texte complet, riche en propositions et dont l'ambition est à la hauteur de l'enjeu. Mais cela sera-t-il suffisant à l'heure où la révolution de l'intelligence artificielle s'apprête à bouleverser notre vision du numérique.